

SUISSE ALÉMANIQUE



Assistants de langue française

Fiche-pays 2021-2022

IMPORTANT :

Le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.).

Toute candidature vaut **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.

Les candidats seront informés de toute modification du programme pour des raisons liées à la Covid-19. Pour connaître les dernières consignes officielles, veuillez consulter le site du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Nombre de postes offerts	<p>À titre indicatif, environ 28 postes sont proposés chaque année.</p> <p>Le nombre de postes proposés dans ce pays est généralement supérieur au nombre de candidatures.</p>
Critères d'éligibilité spécifiques à la Suisse alémanique	<p>En complément des critères généraux d'éligibilité énoncés sur le site de France Éducation international, s'appliquent également les critères suivants spécifiques pour ce pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> • avoir validé au minimum une L2 au moment du dépôt du dossier. <p>Les assistants ayant été ou étant actuellement en poste sont exemptés de justificatif de statut étudiant (lettre de recommandation obligatoire).</p>
Villes ou régions d'affectation	<p>Voir carte</p> <p>Les vœux formulés dans le dossier de candidature seront satisfaits dans la limite des postes disponibles. Les assistants de langue doivent élire domicile en Suisse, de préférence dans le canton d'affectation et dans un lieu proche de l'école d'accueil.</p>
Établissements	Collèges et lycées d'enseignement général et/ou professionnel
Calendrier	<p>Publication des résultats France Éducation international informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir du mois d'avril 2021.</p> <p>Contrat 10 mois (1^{er} septembre 2021 - 30 juin 2022) ou 11 mois (15 août 2021 - 15 juillet 2022). D'autres durées (p.ex. 1^{er} septembre – 31 août) sont possibles dans certains cas.</p>
Temps de travail et de congés	<p>12 heures par semaine (soit 16 cours de 45 minutes) Congés scolaires selon le calendrier scolaire du canton d'affectation.</p>
Rémunération et aides	<p>Rémunération mensuelle 2600 CHF soit environ 2400€ net (conversion en euros donnée à titre indicatif, susceptible de varier selon le taux de change).</p> <p>Les salaires varient légèrement d'un canton à l'autre. Des variations peuvent également survenir au sein d'un même canton.</p> <p>Installation Les frais de voyage, nourriture et logement sont à la charge de l'assistant.</p>



Statut de l'assistant	L'assistant a le statut de salarié de son établissement d'affectation ou du canton.
Couverture sociale	<p>Durant son contrat, l'assistant de langue doit adhérer au régime suisse d'assurance maladie (environ 250 CHF, frais à sa charge). S'il dispose d'une couverture médicale en France et qu'il est en possession d'une carte européenne d'assurance maladie française (CEAM), il peut demander à en être dispensé.</p> <p>Il est recommandé de souscrire une assurance responsabilité civile et une assurance prévoyant le rapatriement.</p>
Liens utiles	<p>Ambassade de Suisse en France : www.eda.admin.ch/paris Ambassade de France en Suisse : www.ch.ambafrance.org/ Agence nationale suisse : Movetia - www.movetia.ch/fr/a-notre-propos/</p>
Validation du séjour	<p>Certaines universités, dans le cadre de leur autonomie, valident le séjour à l'étranger, notamment par l'octroi de crédits ECTS.</p> <p>Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet de France Éducation international.</p>



Carte

Instructions : vous avez la possibilité d'indiquer votre préférence pour **3 cantons**.

Exemple :

Choix 1 : Zürich

Choix 2 : Luzern

Choix 3 : Indifférent

- En l'absence de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».
- La répartition par canton des postes proposés pour le recrutement des assistants en 2020-2021 est précisée dans l'encadré ci-dessous.

Appenzell-Ausserrhoden - AO (1)
Basel-Stadt - BS (2)
Luzern - LU (2)
Nidwalden - NW (1)
Solothurn - SO (3)
St. Gallen - SG (3)
Thurgau - TG (1)
Zug - ZG (3)
Zürich - ZH (12)

